



Membres en exercice	27
Membres présents	21
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/76

Objet : Acquisition d'une parcelle de terre cadastrée AZ n°85 sise lieu-dit Les Vernets

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Kévin LABORDE, Delphine FERRERES VALAT

Secrétaire de séance : Jérôme FABRE

Monsieur Serge MOLINIER a informé la Commune de son intention de céder la parcelle AZ n°85 d'une superficie de 4470 m² pour la somme de 5 000 €.

Ce terrain se trouve au lieu-dit les Vernets, secteur au sein duquel la Commune se constitue depuis de nombreuses années une importante réserve foncière.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- les seuils applicables à la consultation du service des domaines
- que le Conseil Municipal peut valablement délibérer,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ n°85 d'une superficie de 4 470 m², appartenant à Monsieur Serge MOLINIER, au prix de 5 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes préalables et consécutifs à cette acquisition et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

Adresse de réception en préfecture
034-213403363-20241217-2024-76-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241217-2024-76-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241217-2024-76-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024